

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'enseignement supérieur
et de la recherche

Arrêté du 7 avril 2023

fixant la liste des candidats et candidates autorisés à participer au concours ouvert au titre de l'année 2023 pour le recrutement de maîtres de conférences des universités de médecine générale

La ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche,

Vu le décret n° 2008-744 du 28 juillet 2008 modifié portant dispositions relatives aux personnels enseignants des universités, titulaires et non titulaires de médecine générale ;

Vu l'arrêté du 16 mars 2023 portant déclaration de vacance d'emplois de maître de conférences des universités de médecine générale offerts à la mutation et au recrutement au titre de l'année 2023 et fixant les modalités de candidature.

ARRÊTE

Article 1er

Sont autorisés à participer au concours ouvert au titre de l'année 2023 pour le recrutement de maîtres de conférences des universités de médecine générale les candidats et les candidates dont les noms suivent :

M. Emmanuel ALLORY
M. Bastien BOURRION
Mme Céline BOUTON
Mme Raphaëlle DELPECH
Mme Louise DEVILLERS
Mme Laetitia GIMENEZ
Mme Elodie LEBOUCCQ
Mme Karen RUDELLE
Mme Cécilia SALDANHA GOMES
M. Benjamin SOUDAIS
M. Yves-Marie VINCENT

Article 2

Le directeur général des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 7 avril 2023

La ministre de l'enseignement supérieur
et de la recherche
Pour la ministre et par délégation :
La cheffe du département des personnels
Enseignants-chercheurs des disciplines de santé



Francia COMA